4 - III a (2011-2012) — N° 1 **Annexe 1*bis***
4 - III bcd (2011-2012) — N° 1 **Annexe 1*bis***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

10 NOVEMBRE 2011

PROJETS DE DÉCRET

contenant le budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

PROGRAMME JUSTIFICATIF *

afférent aux compétences
du Ministre-Président du Gouvernement wallon

* Voir Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1 Annexe 1
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1 Annexe 1.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Chapitre 51 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme.

A.B. 11.01.00. – Rémunération du personnel, y compris les charges (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International. - Carrière interne - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international - carrière interne

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) des agents statutaires et contractuels de WBI tant dans le cadre de la carrière interne qu'externe.

L'effectif de WBI s'élève à 239 ETP dont 29 délégués.

L'évolution de la masse salariale s'effectue à enveloppe fermée compte tenu des mesures d'économies.

Dans le cadre d'une décision du gouvernement wallon, un expert en licence d'arme a été recruté avec cette dotation spécifique.

Enfin, en application de la NPI, deux chargés de mission seront recrutés dans le cadre des dossiers « Grens Makelaar » et « Union des francophones à l'étranger »

- Montant du crédit proposé : **14 723 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.02.00. – Rémunération du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : -Décret budgétaire.

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations (y compris les charges sociales) du personnel engagé sous contrats belges ou étrangers dans le cadre des actions menées par WBI.

Ce personnel se distingue en trois grandes catégories :

1) les lecteurs et les formateurs de langue française dans le cadre du soutien à l'enseignement du français à l'étranger.

Actuellement les lecteurs et les formateurs sont en poste dans les pays suivants : Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Croatie, Estonie, Hongrie, Inde, Israël, Italie (Val d'Aoste), Lituanie, Macédoine, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Les objectifs de ces postes sont multiples. Il s'agit prioritairement de dispenser des cours de langue et de littérature françaises soit en milieu universitaire soit au sein de lycées bilingues, mais également de promouvoir la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ses différentes composantes que sont le cadre institutionnel, la culture et l'enseignement supérieur.

Les lecteurs et formateurs sont, tout au long de leur mandat, accompagnés sur le plan pédagogique par des conseillers scientifiques.

S'agissant d'une mise à disposition des lecteurs de WBI auprès des universités et lycées, celui-ci prend en charge les salaires, indemnités de séjour et autres avantages liés à leur fonction. Une participation financière ou en avantages tels qu'un logement sont demandés à l'université d'accueil.

2) le personnel local engagé dans les délégations.

3) les agents de liaison scientifique (notamment à Uppsala et Sao Paulo) destinés :

- à promouvoir et faciliter les collaborations entre les acteurs de la recherche entre les pays (universités, centres de recherche, etc.), avec un accent particulier sur les pôles de compétitivité ;
- à organiser une veille sur les potentialités de projets scientifiques générateurs de retombées économiques en Wallonie et à Bruxelles
- à la demande de nos opérateurs de recherche, valoriser leurs résultats et identifier les partenaires en vue de créer de nouveaux partenariats bilatéraux et introduire des projets conjoints auprès de bailleurs de fonds régionaux, nationaux, européens ou internationaux ;
- à identifier les partenaires industriels et/ou financiers en vue, par exemple, de valoriser les résultats de recherche par exemple en favorisant la création de spin-offs
- à préparer les missions et accompagner les promoteurs de projets de recherche et développement ;
- à organiser un séminaire annuel de valorisation des résultats de la recherche WB (ciblé en fonction des points d'excellence du pays)
- à promouvoir et activer les programmes de mobilité d'étudiants et de chercheurs entre les deux partenaires.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 000 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **5 000 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	0					
Crédits 2012	5 000	5 000				
Totaux	5.000	5.000				

- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.03.00. – Service social (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 portant approbation de l'affiliation de Wallonie-Bruxelles International au Service social des Services du Gouvernement wallon
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 modifiant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 16 janvier 1991 portant création d'un Service social des Services du Gouvernement wallon

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au service social des Services du Gouvernement wallon. Cette quote-part permet aux agents de WBI d'être bénéficiaire des services rendus par ledit Service Social.

- Montant du crédit proposé : **93 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 11.04.00. – Assurance complémentaire. Intervention patronale – carr ext.(cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : -

Ce crédit est destiné à financer l'assurance groupe contractée par WBI en vue de garantir au personnel contractuel participant à la carrière extérieure une pension équivalente au personnel statutaire.

- Montant du crédit proposé : **260 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 11.05.00. – Indemnités couvrant des charges réelles.(cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
  - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
  - Arrêté ministériel du 13 décembre 1995. – relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement

Ce crédit est destiné à assurer :

1) le remboursement des frais de transport en commun domicile-lieu de travail des agents WBI ;
2) le paiement de l'indemnité bicyclette pour les déplacements domicile-lieu de travail des agents WBI ;
3) le remboursement des déplacements en transport en commun ou en véhicule personnel lors de mission de service en Belgique ;
4) le paiement des masses d'habillement du personnel d'accueil de WBI ;
5) l'octroi des chèques repas au personnel WBI ;
6) l'octroi des chèques repas et le remboursement des frais de transport domicile-lieu de travail du personnel local de la Délégation et du Centre à Paris

- Montant du crédit proposé : **878 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.06.00. – Heures supplémentaires.(cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires effectuées par les chauffeurs de WBI dans le cadre de leur fonction.

- Montant du crédit proposé : **38 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Mensuelle

A.B. 11.07.00. – Provision pension (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
  - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

Ce crédit est destiné à couvrir la participation de WBI au régime des pensions instauré par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel statutaire.

- Montant du crédit proposé : **1153 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : non réglementé

AB 11.08.00 – Frais de personnel

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre le remboursement des charges salariales de deux agents W.B.I. mis à disposition du B.I.J. ainsi qu'un agent mis à disposition par le Ministère de la Communauté française.

- Montant du crédit proposé : **37 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : non réglementé

A.B. 12.01.00 – Formation professionnelle (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la formation du personnel WBI, par exemple dans la pratique des langues étrangères, de l'informatique ou dans des domaines spécifiques tels que les marchés publics.

- Montant du crédit proposé : **73 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.02.00 – Honoraire forfaitaires (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas utilisé par WBI

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Chapitre 52 – Montants à payer à des Tiers pour prestations, fournitures et travaux qui ont pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés

A.B. 12.03.00 – Locaux et matériel (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit est destiné à couvrir :

- le loyer de l'entrepôt contenant les archives de WBI ainsi que les charges (eau, gaz, électricité), taxes et l'entretien de l'ensemble des locaux occupés par WBI (y compris les agences).

- l'acquisition, la location et l'entretien de matériel (photocopieur, fax, téléphone, distributeur, véhicule)

- le paiement de licences informatiques et locations de ligne.

- Montant du crédit proposé : **1 260 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.04.00 – Frais de bureau (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais :

- d'affranchissement (poste) et d'expédition par la valise diplomatique
- d'économat
- de téléphonie
- de cafétéria et approvisionnement des distributeurs
- de documentation
- de boissons (café, thé, eau) offertes dans le cadre des réunions.
- de participation au fonctionnement de la bibliothèque de l'EIWB 1 avec l'AWEX

- Montant du crédit proposé : **530 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.05.00 – Gestion du contentieux (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consultance juridique ainsi que les déplacements éventuels dans le cadre de contentieux impliquant WBI tant en Belgique qu'à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : **25 millier(s) d'euros**

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.06.00 – Autres prestations et travaux par tiers (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais :

- d'utilisation et de redevance du logiciel de paie
- d'honoraire du gestionnaire des implantations WBI
- d'assurances
- de consultance et de certification ISO
- de frais de gestion des chèques repas (commission)
- de prestations de services pour le développement du site internet WBI
- de consultance en matière de reporting financiers et comptables
- d'honoraires du réviseur d'entreprise

- Montant du crédit proposé : **741 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 12.18.00 – Frais de fonctionnement

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit concerne les frais de fonctionnement du BIJ cofinancés par la Région wallonne et la Communauté française ainsi que par l'Union européenne.

- Montant du crédit proposé : **216 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 20.01.00 – Charges financières (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et arrêtés d'application.

Ce crédit est destiné à couvrir les charges d'intérêts relatives aux baux emphytéotiques de l'EIWB 1 et de l'EIWB 2 occupés par les services de WBI.

Ce crédit couvre également la charge d'intérêts incombant à WBI et relative au bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

Enfin, les coûts bancaires liés aux opérations de WBI sont également repris sous ce crédit.

- Montant du crédit proposé : **1250 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Chapitre 53 – Exercice par l'organisme de sa mission statutaire

53.1 Visibilité Wallonie-Bruxelles

A.B. 12.07.00. – Revue « Wallonie-Bruxelles » (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de réalisation et de diffusion de la revue Wallonie-Bruxelles.

La revue « Wallonie-Bruxelles » riche d'une histoire de plus de 25 ans est actuellement tirée à 22 000 exemplaires et jouit d'une diffusion internationale.

La revue fait également l'objet d'une diffusion ciblée dans les foires, salons, sommets de la Francophonie comme support pédagogique pour de nombreux enseignants, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Présente dans de nombreuses bibliothèques et centres de documentations, elle sert également de vitrine auprès de nos ambassades, nos délégations et les AEC les utilisent régulièrement comme cartes de visite

Une version électronique de la revue sur support PDF est également disponible sur le site de WBI.

Ce crédit intègre les 25% de participation de l'AWEX à la publication de la revue.

- Montant du crédit proposé : **452 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.08.00. – Visibilité internationale WB (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à assurer la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne au niveau international.

Dans ce cadre, on peut ainsi citer la participation à des salons et foires internationales, la création et la diffusion de brochures, l'édition du rapport d'activités annuel de WBI.

Par ailleurs, des moyens sont prévus pour mener, en collaboration avec AWEX, une campagne de visibilité internationale.

- Montant du crédit proposé : **718 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.08.00. – Visibilité internationale WB - subventions (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer des subventions octroyées dans le cadre de la visibilité Wallonie-Bruxelles.

- Montant du crédit proposé : **12 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.2 Programme d'événements exceptionnels

A.B. 12.09.00. – Evénements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des manifestations internationales de grande ampleur telles que les expositions universelles ou internationales.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **200 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **200 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	0					
Crédits 2012	200	200				
Totaux	200	200				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.10.00. – Evénements exceptionnels - RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer la participation de la Région wallonne à des manifestations internationales de grande ampleur telle que les expositions universelles ou internationales.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **50 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **50 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	0					
Crédits 2012	50	50				
Totaux	50	50				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.3 Représentation de la Communauté française et de la Région wallonne à l'étranger.

A.B. 12.11.00. – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WBI.

Ce réseau se compose de 16 délégations Wallonie-Bruxelles ayant statut diplomatique. Elles sont situées à Québec, Paris, Berlin, Prague, Varsovie, Bucarest, Hanoï, Pékin, Tunis, Rabat, Alger, Dakar, Kinshasa, Santiago du Chili, Genève et Bruxelles (Union Européenne).

Par ailleurs, le Centre Wallonie-Bruxelles de Paris travaille depuis plus de vingt ans au rayonnement des créateurs de Wallonie-Bruxelles dans l'hexagone.

Il en va de même pour la délégation à Kinshasa, qui officie également en tant que centre culturel

WBI peut également compter sur 6 Bureaux Wallonie-Bruxelles gérés en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) dans des pays du Sud (Burkina Faso, Haïti, Bénin, Burundi, Bolivie et Rwanda), ainsi que sur un Bureau de représentation à Baton Rouge en Louisiane

Le crédit permet ainsi de couvrir :

1) les frais relevant du statut de la carrière extérieure (indemnité de poste, scolarité, indemnité de retour)
2) les frais de loyer des postes et des résidences y compris les charges
3) les assurances
4) les frais d'économat et de documentation
5) les activités du Centre à Paris

- Montant du crédit proposé : Engagement : **5 569 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **5 569 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	0					
Crédits 2012	5569	5569				
Totaux	5569	5569				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.4 Secteur multilatéral.

A.B. 12.12.00. – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toutes natures exposées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) la participation aux instances de la francophonie

Depuis sa création, la Communauté française a fait de sa participation aux instances de la Francophonie une priorité.

Les moyens prévus permettront :

- la prise en charge des frais de mission d'experts de la Communauté française pour la participation et/ou l'encadrement de sessions de formation organisées par la CONFEJES (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie) dans les secteurs prioritaires pour la Communauté française (sport pour personnes handicapées, gestion et maintenance des infrastructures sportives, soutien à la vie associative et promotion de la culture de la paix et de la citoyenneté, groupe de travail pour la participation des femmes et des jeunes filles aux activités de jeunesse et de sport) ;

- la prise en charge des frais de mission du Correspondant national et des représentants de la Communauté française aux réunions des instances de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'éducation ayant le français en partage) ;

- les actions diverses dans le cadre des programmes décidés par les Sommets ;

- la prise en charge des frais de mission des représentants et/ou experts de la Communauté française (WBI, MCF, universités…) aux réunions des instances des opérateurs et des organisations internationales francophones, y compris aux Sommets de la Francophonie ;

- les actions de promotion de la Communauté française dans le cadre d'événements francophones comme par exemple la célébration de la Journée Internationale de la Francophonie (JIF) le 20 mars ;

- les accueils de représentants de pays membres de la Francophonie à l'occasion de conférences internationales et/ou de réunions de partenaires francophones (co-organisation avec WBI) ;

- les actions en appui des Sommets de la Francophonie qui permettent d'assurer la visibilité de la Communauté française lors de cet événement majeur ;

- le plan d'action langue française auprès des milieux européens qui consiste en des actions de sensibilisation et de valorisation des partenaires de la Francophonie au sein des institutions européennes (mise en œuvre : Délégation Wallonie- Bruxelles auprès de l'Union européenne).

Enfin, des événements en collaboration avec l'OIF sont organisés en impliquant nos opérateurs et acteurs, tel que les Jeux de la Francophonie.

2) multilatéral mondial et Union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale a tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat. L'Union européenne en est un bel exemple. De plus en plus, les grandes questions (économie, social – dont égalité des genres, enfance, jeunesse, personnes handicapées, culture, éducation,…) sont traitées à ce niveau et font l'objet de Directives ou Conventions contraignantes pour les Etats.

Il est donc important que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à ces réunions en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes. Il s'agit ici du prolongement au niveau des organisations internationales de l'exercice des compétences communautaires ou plan interne au travers de la participation des Ministres ou fonctionnaires concernés.

4) coopération territoriale

La politique de cohésion de l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l' « Objectif 3 - Coopération territoriale » de la politique de cohésion 2007-2013 de l'Union Européenne, objectif complémentaire aux Objectifs "1-Convergence" et "2 - Compétitivité régionale et Emploi".

Financé par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME. La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **636 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **622 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	100	100				
Crédits 2012	636	522	114			
Totaux	736	622	114			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.13.00. – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) la participation aux instances de la francophonie

Depuis les années 90, la Région wallonne s'implique dans le soutien à la Francophonie en synergie avec la Communauté française.

Les dépenses imputées sur ce crédit pour la Francophonie sont constituées des frais de déplacement aux diverses réunions avec les instances de la Francophonie ainsi que des frais liés à la préparation des Sommets.

2) multilatéral mondial et union européenne

Comme on le sait la méthode multilatérale à tendance à remplacer de plus en plus les traditionnels rapports bilatéraux d'Etat à Etat. L'Union européenne en est un bel exemple. De plus en plus les grandes questions (économie, environnement, tourisme, transport, recherche-innovation, emploi) sont traitées à ce niveau et font l'objet de Directives ou Conventions contraignantes pour les Etats.
Il est donc important que la Wallonie participe à ces réunions en vue de défendre ses positions au sein de ces Organismes. Il s'agit ici des compétences régionales au plan interne au travers de la participation des Ministres ou fonctionnaires concernés.

3) coopération territoriale

La politique de cohésion de l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions, pour renforcer la cohésion économique et sociale.

WBI coordonne pour la Wallonie et la Communauté française l' « Objectif 3 - Coopération territoriale" de la politique de cohésion 2007-2013 de l'Union Européenne, objectif complémentaire aux objectifs "1-Convergence" et "2 - Compétitivité régionale et Emploi".

Financé par le FEDER, il vise à promouvoir des solutions communes pour des autorités de différents pays et régions dans les domaines du développement urbain et rural, des relations économiques et de la mise en réseau des PME. La coopération est surtout axée sur la recherche, le développement, la société de l'information, l'environnement, la prévention des risques et la gestion intégrée de l'eau, les services de proximité, le tourisme et la culture.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **555 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **540 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	100	100				
Crédits 2012	555	440	115			
Totaux	5655	540	115			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.01.00. – Subventions dans le domaine multilatéral - CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) la participation aux instances de la francophonie

Les contributions volontaires octroyées par la Communauté française se ventilent selon les axes suivants :

a) L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

L'Agence universitaire de la Francophonie est une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde. Elle est l'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 1989. Elle est également un projet qui vise à constituer une communauté universitaire internationale de langue française produisant du savoir et le transmettant.

779 institutions d'enseignement supérieur et de recherche réparties dans 94 pays sont membres de l'AUF.

La contribution volontaire de la Communauté française à l'AUF est plus particulièrement ciblée sur le secteur « Education et Formation ».

b) Soutien à l'apprentissage du français.

A titre d'exemple, on citera le soutien au projet « Première classe avec TV5 MONDE » qui propose les premiers cours de français gratuits sur internet (web TV5 MONDE) pour grands débutants (collaboration entre l'Institut des Langues vivantes de l'UCL, TV5 MONDE et la Communauté française).

c) Programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) - Fonds affectés.

Au titre de la Mission A « Promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique »

- Soutien au « Plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne »

Le Plan s'articule autour de 5 volets : les mémorandums-pays, les plans capitales européennes, les plans de formation linguistique dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les séjours d'immersion des hauts fonctionnaires et diplomates, l'édition d'outils linguistiques.

La Communauté française apporte une contribution multiple et concrète soit directement à l'intérieur du Plan d'action, soit complémentairement, par, notamment, l'envoi d'enseignants de français dans l'enseignement supérieur ou secondaire de pays membres ou voisins de l'Union européenne, le recyclage linguistique de diplomates et cadres administratifs de ces pays ou encore, entre autres, l'accueil en stage de fonctionnaires, de diplomates, d'étudiants des Ecoles nationales d'administrations ou d'Ecoles de gestion.

- Appui au Réseau Francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)

Le REFRAM a pour objet l'établissement et le renforcement des liens de solidarité et de coopération entre les institutions qui en sont membre (24 institutions membres dont le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la CFB). Il vise à développer l'adoption de positions communes sur les questions concernant les médias et contribue à la formation des personnels des institutions.

Fin 2011, le CSA accédera à la présidence du REFRAM et, à ce titre, accueillera à Bruxelles les 19 et 20 septembre 2011, la 2ème Conférence des Présidents d'instances de régulation francophone.

c) Programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) - Fonds affectés.

Au titre de la Mission C « Appui à l'éducation, à la formation à l'enseignement supérieur et à la recherche »

- Appui à l' « Initiative francophone pour la Formation à distance des Maîtres (IFADEM) »

Co-piloté par l'OIF et l'AUF, ce projet se donne pour objectif principal d'améliorer les compétences des instituteurs dans le domaine de l'enseignement du français.
IFADEM est destiné à des instituteurs en formation continue prioritairement en poste dans des zones rurales. Il s'appuie sur un dispositif hybride qui associe formation traditionnelle et utilisation des TIC (initiation informatique et internet).

Le projet a connu dans sa phase expérimentale un succès avéré dans les 2 pays concernés (Burundi et Bénin). Son expérimentation vient de démarrer en Haïti et à Madagascar. La RDC s'y trouve également impliquée en partenariat avec la Communauté française.

Wallonie-Bruxelles International soutient IFADEM depuis 2009. Sa contribution est particulièrement appréciée et valorisée par les responsables du projet.

- Appui au programme « L'Etat régulateur des services de l'éducation » : toute amélioration de la qualité de l'éducation demeure très largement tributaire de la capacité des pouvoirs publics à exercer une régulation objective et dynamique de l'offre d'éducation dans un pays.

Ce projet a été initié par la Communauté française suite à « L'appel de Bruxelles » (mai 2008), le rôle de l'Etat en tant que régulateur des services de l'éducation constituant, en effet, pour la Communauté française un point majeur.

d) Participation d'experts et de conférenciers de la Communauté française à des conférences et/ou colloques sur des thématiques relatives à la Francophonie.

e) Soutien à l'organisation de rencontres et d'ateliers réunissant des professionnels dans le cadre de festivals ou de manifestations qui mettent en valeur la Francophonie comme par exemple le Festival International du Film Francophone de Namur (FIFF) .

f) Soutien à des actions de valorisation de la Francophonie dans les pays du Sud (avec implication de partenaires de la Communauté française).

2) multilatéral mondial et union européenne

Depuis plus de 10 ans, la Communauté française, au travers du CGRI d'abord et maintenant WBI cotise, comme la Communauté flamande à la Fondation Anna LINDT, établie dans le cadre d'EUROMED, pour favoriser le dialogue des cultures avec les pays du sud de la Méditerranée.

La Communauté française, au travers du CGRI d'abord et de WBI ensuite, fait partie du réseau EUNIC qui regroupe les instituts européens œuvrant en matière de relations culturelles internationales tels que l'Alliance française, le Goethe Institut, le British Council ou l'Institut Cervantès.

3) coopération territoriale

Le crédit prévu est destiné à assurer le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de LEADER (Liens entre actions pour le développement de l'économie rurale).

WBI soutient via ce programme les GAL dans leurs actions pour améliorer leur gouvernance et mobiliser leur potentiel de développement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **803 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **805 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	100	100				
Crédits 2012	803	705	98			
Totaux	903	805	98			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.02.00. – Subventions dans le domaine multilatéral - RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de subventions octroyées dans le cadre des actions multilatérales au niveau de WBI.

Le multilatéral s'articule autour des grands axes suivants :

1) la participation aux instances de la francophonie

Les contributions volontaires octroyées par la Région wallonne se ventilent selon les axes suivants :

a) Développement durable

Par ses contributions volontaires, la Wallonie entend contribuer à la mise en œuvre de la programmation de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie visant au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et plus particulièrement en Afrique centrale

Cette volonté s'exprime très concrètement par des activités de renforcement des capacités dans des domaines tels que l'amélioration des conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable, la participation accrue des pays francophones en développement aux négociations internationales telles les Conventions changement climatique ou biodiversité ou encore le soutien au développement de pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie .

A titre d'exemple on citera :

- L'extension à la RDC du programme « système d'information énergétique (SIE) –Afrique » qui vise à doter les pays africains d'un outil d'aide à la gestion et à l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine énergétique ;

- La production en français de huit guides du négociateur à destination des décideurs participant aux Conférences des Parties sur le climat, la biodiversité et la désertification ;

- La formation de cadres de l'administration publique et du secteur privé en « étude d'impact sur l'environnement et économie de l'environnement ».

b) Fonds francophones des Inforoutes (FFI)

Pour rappel, le FFI est un Fonds de financement multilatéral ayant pour objectif de promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale par le soutien à des projets de production de contenus et d'applications numériques via appels à projets .Les projets menés dans ce cadre et qui répondent aux demandes des acteurs de terrain permettent la réalisation d'actions dans des domaines très variés tels le développement durable , l'éducation ou encore les Droits de l'Homme. A titre d'exemple on peut citer le projet de création de sites syndicaux pour le développement de l'éducation qui visent à former sur la base de la parité homme/femme des équipes de militants syndicaux afin qu'ils soient en capacité de créer le site de leur syndicat, de le gérer et d'assurer sa liaison avec les projets du Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation (CSFEF) sur le développement de l'éducation dans les pays d'Afrique subsaharienne.

c) Association internationale des Maires francophones (AIMF) et principalement en ce qui concerne les actions de renforcement de capacités menées en faveurs des élus et agents des entités territoriales décentralisées en République Démocratique du Congo

L'intervention de la Wallonie au Fonds de coopération mis en place par l'AIMF est spécifiquement orientée vers les actions menées par cette dernière en Afrique centrale et en RDC en particulier. Elle s'inscrit dans le contexte particulier du processus de décentralisation en cours en RDC et des élections locales prévues en 2013.

Une des interventions la plus emblématique de l'AIMF dans ce domaine est le vaste programme de renforcement des capacités mis en place en faveur des mandataires et personnels administratifs des communes et provinces de la RDC. Parmi les problématiques couvertes on citera les mécanismes de contrôle et le financement, la décentralisation : autonomie locale et rapports entre les niveaux de pouvoir.

Ces séminaires qui bénéficient également de l'expertise de la « cellule d'appui politologique en Afrique centrale » de l'ULG, sont organisés dans l'ensemble des 11 provinces congolaises.

A ce jour des formations sont en cours d'organisation dans les Provinces du Bas-Congo, de l'Equateur et de deux Kasaï

d) Réhabilitation des CLACS

Les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) mis en place par la Francophonie ont pour objectifs de faciliter l'accès à la lecture publique et à l'information en générale pour les populations défavorisées des zones rurales ou des quartiers périphériques des grandes villes. Ils constituent de véritables lieux de savoir, d'échanges et de formation dans des domaines qui vont de la sensibilisation aux techniques agricoles à la prévention du VIH -SIDA.

L'intervention de la Wallonie consiste en une contribution à la réhabilitation/construction ainsi qu'en l'équipement des CLAC. Après la RDC et le Burundi, la contribution wallonne à ce programme s'est concentrée sur la reconstruction du réseau des CLAC en Haïti

e) Sommet de Kinshasa

Enfin, on retiendra aussi l'accompagnement des Autorités congolaises dans la préparation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se tiendra en octobre 2012 à Kinshasa notamment dans le domaine de la formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, de la couverture médiatique du Sommet ou encore du patrimoine et de la valorisation de l'innovation dans la transformation agro-alimentaire.

2) multilatéral mondial et Union européenne

Depuis plus de 10 ans, une coopération structurée a été mise en place avec l'Organisation internationale du Travail et plus précisément son centre de formation établi à Turin (CIFOIT). Plusieurs programmes triennaux

de coopération ont été adoptés, le dernier couvre la période 2011-2014. Les projets de l'actuelle période de programmation concernent en priorité l'Afrique et la région des Grands Lacs.

3) coopération territoriale

Le crédit prévu est destiné à assurer le financement des projets soutenus par WBI dans le cadre de LEADER (Liens entre actions pour le développement de l'économie rurale).

WBI soutient via ce programme les GAL dans leurs actions pour améliorer leur gouvernance et mobiliser leur potentiel de développement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 225 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **2 153 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	550	150	150	150	100	Encours <2012
Crédits 2012	1675	1300	375			Crédits 2012
Totaux	2225	1450	525	150	100	Totaux

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.09.00. – Actions cofinancées par l'Union européenne (DO32) – RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux moyens transférés de la D.O. 32 dans le cadre des projets cofinancés par l'Union européenne et relevant de l'Objectif 3 – Interreg IV

- Montant du crédit proposé : Engagement : **190 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **231 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	600	181	200	150	69	
Crédits 2012	190	50	50	50	40	
Totaux	790	231	250	200	109	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.01.00. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Il s'agit comme pour la Wallonie du paiement de cotisations afférentes à la qualité de membre de réseaux ou de Fonds européens opérant dans les matières des compétences de la Communauté française.

Les cotisations versées se détaillent de la façon suivante :

1) Francophonie

Cotisation de la CF à l'Agence universitaire de la Francophonie - AUF

Contribution de la CF au Conseil international de la langue française - CILF

Contribution de la CF à la Fédération internationale des professeurs de française – Paris

Contribution de la CF à la Conférence des Ministres de l'Education, de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (siège à Dakar) – CONFEJES

Contribution au Fonds commun et aux programmes de la CONFEJES

Contribution de la CF à l'Organisation internationale de la Francophonie (siège à Paris)

2) multilatéral mondial

Contribution de la Communauté française à la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

UNESCO - Contribution de la CF au Fonds international pour la diversité culturelle

UNESCO - Cotisation au groupe francophone

3) Union européenne

Contribution de la CF au Fonds européen de la jeunesse

Quote-part Communauté française dans le GECT EUROMETROPOLE

- Montant du crédit proposé : **4 000 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.02.00. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - RW (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

La Wallonie fait partie d'un certain nombre d'institutions ou d'organisations internationales pour lesquelles des cotisations sont payées en sa qualité de membre ou dans le cadre desquelles elle collabore au financement de projets ciblés. Dans le premier cas on peut citer l'UNESCO (Fonds du Patrimoine mondial), la Mission

Opérationnelle transfrontalière (MOT), le Groupement européen de Coopération transfrontalière (GECT) de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai dont la Wallonie assure pour 1 an la Présidence.
Dans le dernier cas le partenariat avec l'UNICEF au Congo.

1) Francophonie

Contribution de la Région wallonne à l'AIRF

2) multilatéral mondial

UNESCO - Contribution patrimoine mondial

Cotisation RW au NRG4SD (Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement durable)

3) Union européenne

Contribution à l'ARE (Assemblé des Régions d'Europe)

Cotisation à la MOT

Quote-part RW dans le GECT EUROMETROPOLE

- Montant du crédit proposé : **228 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.4 Secteur bilatéral.

A.B. 12.14.00. – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur 71 accords (33 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud). Plusieurs de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation de séminaires ;
- l'organisation de manifestations de visibilité telles que participation aux journées de la Francophonie, à la fête du 27 septembre, de semaines de cinéma, de grandes manifestations, la circulation d'expositions itinérantes, etc;
- l'organisation des volets des commissions mixtes dans les compétences de la CF ;
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers ;
- l'organisation de manifestations en partenariat avec les pays assumant la présidence du Conseil de l'UE ;
- les frais d'édition de publications promotionnelles ;
- le soutien aux activités des délégués dans les compétences de la CF ;
- le soutien aux activités culturelles des lecteurs ;
- l'achat et l'envoi de matériel didactique à nos partenaires étrangers ;
- la participation aux activités du réseau EUNIC ;
- la participation au Plan d'action pour le français dans les institutions européennes ;
- mise à disposition d'une licence de consultation du site « cairn » permettant la consultation des collections de près de 300 revues francophones en sciences humaines aux universités abritant un lecteur
- prise en charge des déplacements des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Communauté française.

Pour l'exercice 2012, on peut notamment souligner :

- l'organisation d'une importante saison culturelle marocaine ;
- le démarrage des coopérations avec la Croatie et la Turquie ;
- l'organisation de manifestations de visibilité dans divers pays, comme une exposition « SCHUITEN » à Sao Paulo, une exposition d'art contemporain en Chine, des expositions en Arménie, en Pologne, en République tchèque et à Saint-Petersbourg, les opérations « Traveling » à Rennes et « St Malo étonnants voyageurs », une exposition Dotremont au Danemark dans le cadre de la présidence du Conseil de l'UE, la participation au congrès mondial des professeurs de français à Durban ;
- la préparation d'une grande exposition d'art contemporain dans les pays baltes;
- l'accueil d'une série de manifestations jurassiennes (à l'ISELP et au Centre de la gravure et de l'image imprimée de La Louvière);
- le programme « Dialogues et modernités » avec les pays arabes et une participation au programme-phare d'EUNIC à destination des pays arabes ;
- la mise en place de 4 projets dans le cadre du dialogue des villes de la culture Marseille/Mons ;
- organisation d'évènements dans le cadre du 50ème anniversaire de l'indépendance du Burundi ;
- participation aux évènements Frédéric le Grand à Postdam ;
- une contribution à la préparation et aux manifestations du Sommet de la francophonie à Kinshasa ;
- poursuite du programme de rééquipement d'institutions culturelles et des artistes d'Haïti suite au séisme et activités diverses de promotion et de formation en faveur du secteur culturel haïtien.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2 095 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **1 886 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	100	100				
Crédits 2012	2095	1786	309			
Totaux	2195	1886	309			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.15.00. – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral – RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toutes natures exposées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 58 accords (27 au sein de l'UE, 17 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 9 dans les autres pays du Sud).

La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basé sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- l'organisation des volets de compétence régionale des commissions mixtes;
- l'organisation de séminaires soit en Wallonie, soit à l'étranger dans les compétences régionales (notamment en partenariat avec l'AWEX);
- l'accueil de stagiaires, fonctionnaires, professeurs ou représentants officiels étrangers, en particulier lors de rencontres avec les opérateurs des pôles de compétitivité ou des pouvoirs publics wallons ;
- l'édition de publications promotionnelles ;
- le soutien aux activités des délégations dans les compétences régionales;
- la prise en charge des déplacements des membres du gouvernement, des cabinets et des administrations relevant de la Région wallonne
- les opérations annuelles de promotion au Centre WB de Paris de secteurs relevant des compétences régionales.

Pour l'exercice 2012, on peut notamment signaler :

- le démarrage des coopérations avec la Croatie et la Turquie ;
- une contribution aux activités de formation dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie dans la perspective du Sommet de la Francophonie (à Kinshasa)
- la contribution à la reconstruction d'Haïti ;
- un projet d'accord avec le ministère néerlandais de l'Economie ;
- la poursuite de rencontres dans le secteur des aéroports avec la Croatie ;
- le développement de relations avec certaines régions espagnoles (Pays basque, Valence) ;
- des actions de promotion de Liège 2017 (accueils de décideurs).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1 293 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **1 164 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	100	100				
Crédits 2012	1293	1064	229			
Totaux	1393	1164	100			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.03.00. – Subventions de projets dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Communauté française repose sur 71 accords (33 au sein de l'UE, 22 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et enfin 11 dans les autres pays du Sud). Plusieurs de ces accords sont conjoints CF-RW et 16 sont tripartites avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles dans les compétences de la CF (culture, enseignement, recherche) que ce soit en application des programmes de travail des commissions mixtes ou hors accord ;
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords ou hors accords ;
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : ELKT, antennes d'EUNIC à l'étranger…

Pour l'exercice 2012, on peut notamment souligner les projets suivants :

- Saison culturelle marocaine
- Opération Ewa Ayiti : soutien aux artistes haïtiens
- Soutien à la reconstruction d'Haïti dans les compétences de la CF
- le démarrage des coopérations avec la Croatie et la Turquie ;
- le soutien à la coopération entre Mons 2015 et Maribor capitale européenne de la culture 2012 ;
- le programme « Dialogues et Modernités » avec les pays arabes et le projet-phare mené dans le cadre d'EUNIC ;
- le démarrage d'une coopération scientifique avec la Finlande, la Lituanie et la Slovénie et le lancement d'une nouvelle génération de projets avec le Brésil, le Chili, Cuba et si possible le Mexique ;
- le soutien au programme de mastères conjoints WB-France ;

- le soutien aux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche fondamentale lors des missions princières au Vietnam, Japon, Turquie, Australie-Nouvelle Zélande ;

- le soutien à Mons 2015 dans ses contacts internationaux ;

- le soutien à l'édition d'un grand dictionnaire franco-estonien;

- le soutien au Musée des occupations de Riga pour la francisation de sa communication ;

- le soutien via la Fédération belge des professeurs de français à la candidature de Liège pour accueillir le Congrès mondial en 2016 ;

- l'accueil d'écrivains des Balkans occidentaux à la Foire internationale du livre de Bruxelles ;

- le soutien au Centre européen de langue française (CELF) dans le cadre du Plan d'action pour le français dans les institutions européennes ;

- poursuite du programme de mise à disposition d'outils documentaires à disposition des universités et institutions d'enseignement supérieur en RDC au départ du CEDESURK ;

- le 50ème anniversaire de l'indépendance du BURUNDI ;

- finalisation du programme d'appui à l'Ecole Supérieure de Kinésithérapie de Cotonou (Bénin) en vue de sa totale autonomisation ;

- poursuite des programmes d'enseignement de la langue française, de la traduction et des littératures francophones au Vietnam ;

- poursuite du programme de renforcement de la protection juridique des mineurs au Sénégal.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2393 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **2165 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	450	350	100			
Crédits 2012	2393	1815	200	378		
Totaux	2843	2165	300	378		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.04.00. – Subventions de projets dans le domaine bilatéral- RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales.

La coopération bilatérale repose sur les accords signés avec les partenaires étrangers dans le cadre des orientations prises par la note de politique internationale.

Actuellement, la coopération bilatérale de la Région wallonne repose sur 58 accords (27 au sein de l'UE, 17 dans les autres pays du Nord ou émergents, 5 dans les Pays Arabes et 9 dans les autres pays du Sud).

La majorité de ces accords sont conjoints avec la Communauté française et 16 avec la Commission communautaire française.

Par ailleurs, les relations bilatérales font l'objet d'une approche différenciée entre nos partenaires du nord (ou émergents) basée sur l'échange d'expériences et le développement économique, social et culturel de Wallonie-Bruxelles et nos partenaires du sud avec des relations de solidarité et de contribution au développement durable du pays dans le cadre des politiques décidées par leurs autorités.

Les dépenses couvertes par cet article concernent :

- les aides à la mobilité accordées à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles dans les compétences régionales que ce soit en application des programmes de travail des commissions mixtes ou hors accord ; (en ce compris les missions et accueils en recherche appliquée, les mensualités de recherche, de stage dans quasi tous les programmes bilatéraux) ;
- les aides à des personnes physiques ou morales de Wallonie-Bruxelles ou étrangères en vue de réaliser des projets conjoints dans le cadre des accords ou hors accords ;
- les contributions régulières (cotisations) à des organismes menant des activités internationales : ELKT, antennes d'EUNIC à l'étranger… ;
- le soutien à des projets bilatéraux transfrontaliers (ex : e-campus de Lamain , Créanature).

Pour l'exercice 2012, on peut notamment souligner les projets suivants :

- le démarrage d'une coopération technologique avec la Finlande (via l'organisme Accord), la Lituanie, et la Slovénie et le lancement d'une nouvelle génération de projets scientifiques avec le Brésil, le Chili, Cuba et, si possible, le Mexique ;
- le démarrage des coopérations avec la Croatie et la Turquie ;

- des programmes de formation dans le domaine des transports et de la logistique en Lituanie (avec le Forem), en environnement en Estonie (avec Eco-Conseil) ;
- un soutien à l'insertion de la Wallonie dans la coopération TTR-ELA (Eindhoven-Leuven-Aachen) ;
- l'aide à la reconstruction d'Haïti : notamment via le soutien à un nouveau programme de restauration de maisons traditionnelles qui ont mieux résisté au tremblement de terre de janvier 2010 et pourraient, à ce titre, servir de modèles pour l'avenir. L'Institut du Patrimoine Wallon (centre de la Paix Dieu) en sera le maître d'œuvre pour la Wallonie ;
- l'accueil d'une exposition macédonienne de manuscrits au Musée de Mariemont;
- une contribution à la préparation du Sommet de la Francophonie à Kinshasa (formation professionnelle) ;
- participer à El Alto (Bolivie) au démarrage des activités d'un centre de soins des grands brûlés pour la région de La Paz et environs, érigé et équipé avec la collaboration de la Région wallonne. Cet hôpital répondra à un besoin criant non couvert actuellement. En collaboration avec l'hôpital de Loverval et des hôpitaux des pays voisins, des formations ad hoc seront dispensées au personnel de cette nouvelle entité, des équipements complémentaires seront offerts et des frais de fonctionnement pris en charge ;
- en collaboration avec l'APEFE, un important programme d'appui au développement de l'agriculture irriguée au Burkina Faso ;
- poursuivre le programme d'accompagnement pédagogique et scientifique visant à la mise en place d'un réseau de médecins de famille dans le Nord du Vietnam sous la houlette des autorités locales concernées et de l'université de Liège ;
- poursuite des programmes visant à la valorisation industrielle et commerciale de produits agricoles sénégalais.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3 665 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **3 298 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	1200	900	300			
Crédits 2012	3665	2398	700	567		
Totaux	4865	3298	1000	567		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 50.01.00. – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation de base 30.03.00

A l'exception d'un projet de Restauration d'un théâtre de plein air à Kinshasa dans la perspective du Sommet de la Francophonie.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **200 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **190 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	40	40				
Crédits 2012	200	150	50			
Totaux	240	190	50			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 50.02.00. – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions bilatérales pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ces crédits viennent en appui des crédits prévus à l'allocation de base 30.04.00

- Montant du crédit proposé : Engagement : **530 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **478 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	300	300				
Crédits 2012	530	178	352			
Totaux	830	478				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.4 Politiques sectorielles.

A.B. 12.16.00. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles- CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
  - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
  - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Les politiques sectorielles se subdivisent de la façon suivante :

1. Culture - Audiovisuel

a) Edition-Littérature-Langue Française

12 collectivités d'éditeurs sont mises en places pour des Foires du livre à travers le monde et ce, en collaboration avec l'AWEX et/ou Bruxelles Export (interventions dans les frais d'inscriptions, location du stand et aménagement de celui-ci). Nous soutenons également la participation du service de la Promotion des lettres du Ministère aux différents salons littéraires.

De plus dans le cadre de la promotion internationale du livre de sciences humaines en langue française, WBI acquiert et diffuse plus ou moins 3.500 livres auprès de 150 destinataires (universités ou bibliothèques à l'étranger).

A ce jour, évènements majeurs 2012 :

-La communauté française sera mise à l'honneur au Festival Etonnants Voyageurs à Saint-Malo et en Asie.
-Organisation d'un accueil de diffuseurs internationaux à l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles.

b) Cinéma-Audiovisuel

En collaboration avec le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel du Ministère de la Communauté française, WBI réalisera des ouvrages de référence en matière de cinéma.
Lorsqu'un film est en sélection dans un festival prioritaire, WBI prend en charge le tirage et sous-titrage des copies. Celles-ci sont ensuite entreposées à la Cinémathèque royale de Belgique permettant la programmation de films lors de festivals de films européens, francophones ou à l'occasion de rétrospectives.

A ce jour, évènements majeurs 2012 :
- Festival Travelling à Rennes qui consacrera toute sa programmation à Bruxelles,
- Festival Premiers Plans d'Angers: 50 ans de l'INSAS et films de danse.

c) Arts visuels

WBI produit ou acquiert des droits relatifs à des expositions.
Ce crédit prend également en charge les honoraires des concepteurs ou des commissaires d'expositions.

A ce jour, évènements majeurs 2012 prévus :

-Frais de production pour l'exposition Images et Mots de Michel Baudson,

-Exposition Luc Schuiten au Brésil (Sao Paulo et Rio),

-Participation d'artistes de la Communauté française aux Biennales de Sao Paulo et Sydney,

-Biennale d'architecture de Venise dans le Off,

- Mobilité de l'exposition «Générations spontanées» aux festivals de Saint-Malo, Lausanne, Aix-en-Provence,…

d) Théâtre et Danse

Une invitation d'opérateurs et distributeurs étrangers aura lieu afin de pouvoir leur présenter nos créations et capacités dans le domaine du théâtre. D'autres part, WBI organise avec WBT/D, le service danse de la Communauté française et Charleroi/Danses la promotion internationale de ses chorégraphies.

e) Dossiers généraux

WBI soutien la participation d'opérateurs culturels et de fonctionnaires à des colloques internationaux.

f) Agences

WBI en partenariat avec le Ministère de la Communauté française dispose de 5 agences :

WBImages,
WBMusique
WBThéatre/Danse
WBDésign Mode
WBArchitecture

Elles sont destinées à la promotion sur la scène internationale des opérateurs Wallonie-Bruxelles principalement dans les marchés.

2. Aide aux acteurs de la solidarité

L'Accord de coopération signé le 1 juillet 2002 par les Gouvernements de la Communauté française, de la Communauté germanophone et de la Région wallonne ainsi que le Collège de la COCOF crée le CWCI (Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale), espace commun de réflexion réunissant les catégories le plus largement représentatives des acteurs francophones et germanophones de la coopération bilatérale indirecte : universités, partenaires sociaux, villes et communes, Réseau d'Education au Développement, Conseil de l'Education et de la Formation ou encore le Rat für Entwicklungszusammenarbeit.

Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, le CWBCI est chargé de formuler, à la demande des Ministres ou d'initiative, tout avis et propositions sur la politique de coopération au développement.

Les crédits prévus sont destinés à assurer le fonctionnement de ce conseil (traduction, envoi, étude)

3. Education et formation à l'étranger et Recherche-Enseignement supérieur

Dans le cadre de la mise à disposition des lecteurs de WBI auprès des universités et lycées, celui-ci prend en charge indemnités de séjour et autres avantages liés à leur fonction.

Les moyens prévus permettent l'encadrement pédagogique et à la formation des lecteurs et formateurs envoyés par WBI dans des universités et lycées bilingues étrangers afin d'enseigner la langue et la culture française de Belgique.

On entend par l'encadrement pédagogique et à la formation : achat de livres et de matériel pédagogiques, organisation par WBI de sessions de recyclages, organisations par WBI de WE d'évaluation pédagogique, marchés publics pour la supervision scientifique du travail des enseignants

Dans le cadre de l'attractivité et de la promotion de l'enseignement supérieur de la Communauté W-Bxl sont réalisés :

- un site de présentation de l'ES à destination des étudiants étrangers,
- des brochures, du matériel promotionnel (sacs, panneau,…) à destination des étudiants étrangers,
- l'organisation de missions ministérielles ou non dédiées à cette promotion,
- des participations aux missions princières,
- des participations à des salons extra européens de l'étudiant et des professionnels de l'ES.

Les missions de fonctionnaires dans le cadre de participations à des rencontres ou colloques dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des affaires sociales sont assurées par WBI

Enfin, des moyens sont prévus pour la mise en œuvre progressive des moyens d'actions et de promotion de l'Agence WBCampus, en charge de la promotion internationale de notre enseignement supérieur.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2278 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **2154 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	250	250				
Crédits 2012	2278	1904	374			
Totaux	2528	2154				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.17.00. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles- RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de toute nature dans le cadre des politiques sectorielles.

Les politiques sectorielles se subdivisent de la façon suivante :

Citoyenneté jeunesse

Ces crédits permettent la prise en charge des frais de trajets des jeunes wallons sélectionnés dans le cadre du programme EURODYSSEE.

Ces moyens viennent en complément de ceux prévus au 30.06.00

Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes « stages IFAG » et « Stages pour fonctionnaires».

En 2OO7, un nouveau programme de stage dit « stage Egmont » a été mis en place en collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont.
Ce programme vise de jeunes fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères de pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Bénin, Burkina-Faso) et d'Afrique centrale (RD, Burundi, Rwanda).
Le programme est constitué de plusieurs modules : institutions belges et européennes, paix et sécurité internationales, diplomatie, développement durable.

WBI prend en charge l'ensemble des coûts liés à ce stage (indemnité, logement, billets d'avion) et conclut avec l'Institut Egmont une convention de partenariat fixant les modalités organisationnelles et financières de ce stage.

Dans le cadre des stages IFAG sont imputés les frais de logements pris directement en charge par WBI.

Autres

Les crédits prévus sont destinés au fonctionnement de la cellule environnement de WBI ainsi que de la cellule licences d'armes (missions à l'étranger, documentation, traduction)

Enfin, ce crédit reprend également les frais de la cellule promotion de la recherche.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **379 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **379 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	50	50				
Crédits 2012	379	329	50			
Totaux	429	379	50			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.05.00. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles

Les politiques sectorielles se subdivisent de la façon suivante :

Culture - Audiovisuel

1 Dossiers généraux

a) L'ADC-(Aide à la Décentralisation Culturelle)

Cette ligne budgétaire permet aux partenaires culturels reconnus par la Communauté française de programmer au cours de leur saison des spectacles internationaux de qualité. Cette aide vise également à favoriser les échanges culturels.

b) Festivals en Communauté française:

WBI soutient l'organisation de festivals internationaux en Wallonie et à Bruxelles. Ce programme permet d'intervenir dans les frais de cachet et/ou d'accueil d'artistes étrangers.
WBI dispose de 2 programmes spécifiques facilitant la mise en marché des opérateurs culturels à savoir les accueils de programmateurs et les missions de prospections.
WBI soutien également l'organisation de colloques en Communauté française.

c) Soutien spécifique aux opérateurs culturels (guichet unique culture) – Arts de la scène (musique, danse, théâtre) et arts visuels

Ce budget permet de soutenir les artistes de Wallonie et de Bruxelles dans les frais de mobilité lors de manifestations prioritaires dans le monde et ce, après avoir obtenu un avis favorable d'une commission consultative composée d'experts. En 2012, WBI soutiendra partiellement les tournées de l'OPL en Espagne et en Corée du Sud à l'occasion de l'Exposition internationale.

2 Cinéma-Audiovisuel

Lorsqu'un film est sélectionné dans un festival international prioritaire, WBI peut prendre en charge les frais de déplacement du réalisateur et pour certaines manifestations avec présence d'un marché, du producteur.

La liste des festivals prioritaires a été établie en concertation avec la profession, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et WBImages.

3 Arts visuels

WBI soutient des galeries afin de promouvoir nos artistes dans les foires internationales ainsi que la mobilité d'artistes dans le cadre de résidences à l'étranger et ce, après avis de la commission consultative compétente.

4 Edition-Littérature-Langue Française

Aide à la traduction de livres de sciences humaines:

5 Agences

WBI en partenariat avec le Ministère de la Communauté française dispose de 5 agences :

WBImages,
WBMusique
WBThéatre/Danse
WBDésign Mode
WBArchitecture

Elles sont destinées à la promotion sur la scène internationale des opérateurs Wallonie-Bruxelles principalement sur les marchés étrangers.

Aide aux acteurs de la solidarité

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 5 sous-programmes mixtes Communauté française et Région wallonne, mis en œuvre par appels à projets publiés annuellement :

1- Programme de cofinancement des ONG de développement en soutien à la constitution de leur apport financier propre pour des projets bénéficiant d'un financement majoritaire de la DGD ou de l'UE;

2- Programme de cofinancement des ONG de développement de projets présentés par les ONG seules ou en partenariat

3- Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par les pouvoirs locaux de la Région wallonne, les organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les mutualités ainsi que les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Communauté française

4- Programme de cofinancement de projets d'éducation et de sensibilisation, en Wallonie et à Bruxelles, à la solidarité internationale pour le développement mis en œuvre par les catégories de promoteurs mentionnées ci-dessus

5- Programme de cofinancement de projets de coopération au développement présentés par des associations de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration

Education et formation à l'étranger - Enseignement supérieur et recherche

1 -Bourses de spécialisation et de recherche

Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des commissions mixtes permanentes tenues dans le cadre des accords bilatéraux ainsi que d'accords de coopération scientifique.

Leur objectif est de permettre l'accès à des formations de niveau troisième cycle organisées dans les universités de Wallonie-Bruxelles. Les bénéficiaires sont généralement appelés à rejoindre ensuite le corps académique

WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles et d'avantages liés au séjour. La prise en charge des billets d'avion est prévue dès lors que les pays visés appartiennent à la zone Sud.

D'une durée variant de un à trois mois, ces bourses sont allouées en vue de l'accomplissement de programmes de spécialisation, de doctorat, post-doctorat ou recherche.

Une attention particulière est accordée aux bourses dites de « co-tutelle » destinées à des doctorants venant de pays d'Afrique subsaharienne. Ces bourses ont pour objectif le renforcement institutionnel du corps académique de l'université d'origine. Par le biais de ces bourses, le doctorant maintient un contact permanent avec l'université locale par le biais notamment de séjours alternativement dans l'un et l'autre pays.

2 -Bourses d'excellence IN.WBI et WBI.WORLD

Mis en place en 2OO8 en application de la note de politique internationale, ces programmes s'adressent à des doctorants et post-doctorants dans le sens de l'accueil dans nos universités et l'envoi dans des universités étrangères.

Ses objectifs principaux sont l'appui au développement des pôles de compétitivité du plan d'action pour la Wallonie, la mise en évidence de nos atouts sur le plan de l'enseignement et de la recherche au niveau mondial ainsi que le développement de la coopération universitaire.
Si les thématiques liées aux pôles appellent une attention particulière, les sciences fondamentales et sciences humaines sont également concernées par le programme.
Tant à l'accueil qu'à l'envoi, indemnités, billets d'avion et avantages pécuniaires divers sont pris en charge par WBI.
Le programme de bourses d'excellence atteindra en 2012 son rythme de croisière sur le plan du nombre de mensualités de bourses octroyées avec un nombre de 360 pour les bourses World-WBI et de 240 pour les bourses IN-WBI.

3 -Bourses de stages professionnels

Ces bourses sont allouées en application des programmes de travail issus des commissions mixtes permanentes tenues dans le cadre des accords bilatéraux.
WBI finance l'octroi de ces bourses à des ressortissants étrangers par l'allocation d'indemnités mensuelles, avantages divers liés au séjour et, selon les cas, par la mise à disposition de logements.
Elles sont généralement de courte durée, variant de 1 à 3 mois, et s'adressent à des professionnels amenés à séjourner en Communauté française notamment dans nos universités, centres de recherche, milieux culturels et éducatifs. Ces bourses sont en phase directe avec les projets de coopération acceptés en commissions mixtes. Elles visent principalement les pays du Sud.

4 -Stages pour fonctionnaires

Alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, ces stages financés par WBI sont organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Communauté française, l'Awex, le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Il est à noter qu'en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie, des bourses sont allouées à des futurs diplômés de l'Institut francophone d'administration et de gestion (IFAG) à Sofia.
Les stages, d'une durée de 1 à 3 mois, sont financés par WBI par l'octroi de mensualités de bourses et par la prise en charge du logement.

En 2OO7, un nouveau programme de stage dit « stage Egmont » a été mis en place en collaboration avec l'Institut des Relations internationales Egmont.
Ce programme vise des jeunes fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères de pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Bénin, Burkina-Faso) et d'Afrique centrale (RD, Burundi, Rwanda).

Le programme est constitué de plusieurs modules : institutions belges et européennes, paix et sécurité internationales, diplomatie, développement durable.
WBI prend en charge l'ensemble des coûts liés à ce stage (indemnité, logement, billets d'avion) et conclut avec l'Institut Egmont une convention de partenariat fixant les modalités organisationnelles et financières de ce stage.

5 -Bourses d'été axées sur la langue française

Chaque année, environ 17O bourses sont allouées à des ressortissants étrangers originaires majoritairement des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale mais aussi d'Amérique du Nord (Canada, Québec, Louisiane), des pays du Maghreb, d'Israël, de Palestine.

Ces bourses sont allouées à des pays partenaires, soit en application d'accords bilatéraux, soit en raison de la présence de lecteurs ou encore dans le cadre d'événements majeurs.

Nos universités en Communauté française ont acquis une expertise de reconnaissance internationale dans l'organisation et le contenu des stages. Ils sont de trois types : le perfectionnement de la langue française, la didactique du français langue étrangère et le français de relations internationales. Dans le cadre de ce troisième type de programme, les stagiaires sont soit diplomates, soit fonctionnaires dans des départements en charge des relations bilatérales ou multilatérales.
Les boursiers perçoivent une indemnité de bourse. Les frais d'inscription et de logement sont pris en charge par WBI également.

6 -Bourses en organisations internationales

Ce nouveau programme s'adresse aux jeunes diplômés de la Communauté française désireux de se familiariser avec le fonctionnement d'une organisation internationale et de saisir par cette expérience des opportunités d'emploi dans l'international.

WBI prend en charge les indemnités de bourses et les billets d'avion.

7 -Assistants de langue française

En application d'accords bilatéraux et sur base de réciprocité, des assistants de langue séjournent durant une année académique dans des écoles secondaires. Ils sont appelés à accompagner le professeur titulaire du cours de langue en tant qu'auxiliaires de conversation, tout en ayant la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays d'accueil et sa culture.

Les échanges concernent l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni.

Ces programmes s'adressent aux diplômés et étudiants ayant réussi au minimum deux années d'études dans l'enseignement supérieur, quelles que soient les filières de formation.

S'agissant d'un programme basé sur la réciprocité, le processus de financements croisés est d'application. WBI prend dès lors en charge l'accueil des assistants de langue étrangère dans nos écoles en allouant des indemnités de bourses.

Le billet d'avion de nos assistants de langue française à l'étranger est pris en charge par WBI. Le financement de leur séjour est du ressort des pays partenaires.

Promotion de l'état de droit et aide à la démocratie

Des moyens sont destinés à la promotion de l'Etat de droit et à l'aide à la démocratie notamment par :

- l'aide à la participation de colloques et rencontres dans ce domaine (voyage, organisations, publications d'actes de colloques…),
- la réalisation d'une bibliographie relative aux ouvrages juridiques dédiés aux Droits de l'homme, envoi de ces ouvrages à des associations, ministères, facultés…identifiés par nos délégations.

Par ailleurs, des aides à la participation à des colloques et rencontres (voyages, organisations, publications d'actes de colloques…) dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des affaires sociales sont octroyées.

Ces demandes nous viennent principalement d'associations.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **6 436 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **6 318 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	1200	1200				
Crédits 2012	6436	5118	1318			
Totaux	7636	6318	1318			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.06.00. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des politiques sectorielles

Citoyenneté jeunesse

Depuis 1987, la Région wallonne confie à l'Union wallonne des Entreprises la gestion du volet « accueil des stagiaires étrangers en entreprises wallonnes » dans le cadre du programme EURODYSSEE.

L'UWE intervient également à la demande de WBI dans la mise en œuvre du volet « envoi de stagiaires wallons à l'étranger » ainsi que dans le cadre d'actions de promotion du programme, de prospection de partenaires et de réunions des instances de gestion du programme.

Le programme EURODYSSEE permet un échange réciproque de jeunes de 18 à 30 ans, résidant en Wallonie, dans le cadre de la réalisation d'un stage dans une entreprise d'une des Régions d'Europe participant au programme.

Rayonnement économique régional

Ces moyens sont destinés aux programmes « stages IFAG » et « stages pour fonctionnaires »

Les stages IFAG sont alloués en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie.
Ces stages en entreprises d'une durée de trois mois maximum sont accordés aux futurs diplômés de l'IFAG. Ces bourses ont pour objectif la création de contacts entre des entreprises situées en Région wallonne et des partenaires économiques et commerciaux des pays représentés par les stagiaires. Il est à noter que la très grande majorité d'entre eux provient de pays d'Europe centrale et orientale.
Les candidats ainsi que les entreprises sont sélectionnés par l'AWEX.

Les stages pour fonctionnaires, alloués en application d'accords bilatéraux conclus avec des pays d'Europe centrale et orientale, sont financés par WBI et organisés en collaboration étroite principalement avec le Service public wallon, le Ministère de la Communauté française, l'AWEX et le BIJ. Ils s'adressent à des fonctionnaires ayant généralement à gérer dans leur propre ministère des dossiers internationaux dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Il est à noter qu'en application de l'accord de coopération avec la Bulgarie, des bourses sont allouées à des futurs diplômés de l'Institut francophone d'administration et de gestion (IFAG) à Sofia.
Les stages, d'une durée de 1 à 3 mois, sont financés par WBI par l'octroi de mensualités de bourses et par la prise en charge du logement.

Aide aux acteurs de la solidarité

Le CWBCI a lancé une « Semaine de la solidarité internationale (SSI) » organisée annuellement, initiative dans le cadre de la sensibilisation citoyenne à la solidarité internationale tel que l'Accord portant création du CWBCI en prévoit le principe. Concrètement, il s'agit du soutien d'actions des composantes du CWBCI mais aussi d'autres acteurs de la coopération bilatérale indirecte, visant à sensibiliser l'opinion publique à la solidarité internationale et aux réalités de la coopération au développement.

Par ailleurs, une ligne budgétaire d'aide humanitaire d'urgence est disponible afin de répondre aux besoins en cas de catastrophe naturelle ou sociale.

Autres

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1285 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **1275 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	200	200				
Crédits 2012	1285	1075	210			
Totaux	1485	1275	210			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 30.07.00. – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW(cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

L'appui de WBI aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement s'articule autour de 5 sous-programmes mixtes Communauté française et Région wallonne, mis en œuvre par appels à projets publiés annuellement :

1- Programme de cofinancement des ONG de développement en soutien à la constitution de leur apport financier propre pour des projets bénéficiant d'un financement majoritaire de la DGD ou de l'UE;

2- Programme de cofinancement des ONG de développement de projets présentés par les ONG seules ou en partenariat

3- Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée présentés par les pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, les organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs, les

mutualités ainsi que les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Communauté française

4- Programme de cofinancement de projets d'éducation et de sensibilisation, en Wallonie-Bruxelles, à la solidarité internationale pour le développement mis en œuvre par les catégories de promoteurs mentionnées ci-dessus

5- Programme de cofinancement de projets de coopération au développement présentés par des asbl de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration

Parallèment à ces 5 sous-programmes, il convient de mentionner que WBI assure :

- le doublement du programme « Partenaires » de la ligne Sud de l'Opération 11.11.11, mené en Wallonie et à Bruxelles par le CNCD

- la mise à disposition d'un budget géré par le CNCD, en appui direct à des partenaires du Sud dans le cadre du programme « Citoyenneté et démocratie » de la ligne Sud de l'Opération 11.11.11

Par ailleurs, ce crédit permet d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'APEFE et de financer le fonctionnement de la CASIW (Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallonne)

Antenne de Wallonie Bruxelles International installée à Namur depuis 2004, la Cellule d'appui pour la Solidarité internationale wallonne (CASIW) joue un rôle d'appui-conseil pour divers acteurs dont la coopération internationale ne constitue pas toujours la vocation première. Les informations données concernent aussi bien l'organisation de la coopération internationale en Belgique, les possibilités de financement, le développement de partenariats au Nord et au Sud, les formations, stages, emploi dans la solidarité internationale,…

L'accompagnement d'acteurs peut aussi se faire à plus long terme notamment dans l'élaboration et le suivi des projets, la gestion de leurs institutions, la formation des membres en gestion de cycle de projet et l'organisation d'événements en tant que collaborateur ou facilitateur.
Le deuxième axe de travail vise la création de synergies, réseaux et partenariats entre les acteurs de terrain de la solidarité internationale.
La CASIW poursuit ainsi l'appui des concertations géographiques en Communauté française (échelon provincial).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **4 251 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **4 026 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	4800	3500	700	600		
Crédits 2012	4251	526	2500	700	525	
Totaux	9051	4026	3200	1300	525	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 50.03.00. – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles Cf (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012						
Totaux						

A.B. 50.04.00. – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles RW (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions octroyées dans le cadre des actions sectorielles pour l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012

- Montant du crédit proposé : Engagement : **0 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **0 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012						
Totaux						

A.B. 01.01.00. – Cocof (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret du 12 juin 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

Ce crédit est destiné à couvrir les actions menées par WBI dans le cadre des financements octroyés par la Cocof.

Ces actions sont établies sur base d'instructions données par la Cocof

- Montant du crédit proposé : Engagement : **232 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **232 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012	50	50				
Crédits 2012	232	182	50			
Totaux	282	232	50			

53.7 Dépenses particulières

A.B. 01.02.00 – Ristourne et non-valeurs (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 01.03.00 – Provision - Ristourne et non-valeurs (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012.

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

53.08 Activités du BIJ

AB 12.19.00 – Activités du Programme Jeunesse en Action – 2012 (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses du programme TCP 2012.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **95 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **95 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices

						ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	95	95				
Totaux	95	95				

AB 12.20.00 – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses du Centre de Ressources SALTO.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **38 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **38 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	38	38				
Totaux	38	38				

AB 12.22.00 – Programmes internationaux W.B.I. – Communauté française (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de W.B.I. – Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **104 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **104 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	104	104				
Totaux	104	104				

AB 12.23.00 – Programmes internationaux W.B.I. – Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses des programmes internationaux de W.B.I. – Région wallonne.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **10 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **10 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	10	10				
Totaux	10	10				

AB 12.24.00 – Activités EURODESK (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les autres dépenses du programme EURODESK.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **26 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **26 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	26	26				
Totaux	26	26				

AB 30.10.00 – Activités du Programme Jeunesse en Action – 2012 (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les projets du Programme Jeunesse en Action 2012 et le solde du programme 2011

- Montant du crédit proposé : Engagement : **1255 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **1255 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	1255	1255				
Totaux	1255	1255				

AB 30.11.00 – Activités BEL'J (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre du programme BEL'J financé par le Ministère de la Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **15 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **15 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	15	15				
Totaux	15	15				

AB 30.12.00 – Programmes internationaux W.B.I. – Communauté française (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – Communauté française.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **645 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **645 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	645	645				
Totaux	645	645				

AB 30.13.00 – Programmes internationaux W.B.I. – Région wallonne (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – Région wallonne

- Montant du crédit proposé : Engagement : **267 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **267 millier(s) EUR**

Engagements	Paiements

		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	267	267				
Totaux	267	267				

AB 30.14.00 – Programmes internationaux W.B.I. – COCOF (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des programmes internationaux de W.B.I. – COCOF. Le montant est constant vis-à-vis de 2011.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **12 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **12 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	12	12				
Totaux	12	12				

AB 30.15.00 – Programmes découlant des dons et legs (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre des programmes qui pourraient être mis en place en 2012.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **50 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **50 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	50	50				
Totaux	50	50				

AB 30.16.00 – Activités du Centre de Ressources SALTO (cd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les subventions accordées dans le cadre des activités du Centre de Ressources SALTO.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **32 millier(s) EUR**
  Ordonnancement : **32 millier(s) EUR**

Engagements		Paiements				
		2012	2013	2014	2015	Exercices ultérieurs
Encours <2012						
Crédits 2012	32	32				
Totaux	32	32				

Chapitre 55 – achats de biens patrimoniaux

55.1 Belgique

A.B. 70.01.00 – Aménagement de bâtiments (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'aménagement des bâtiments EIWB 1 et EIWB 2.

- Montant du crédit proposé : **30 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 70.03.00 – Aménagements bâtiments du B.I.J. (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les aménagements qui devraient être réalisés en 2012 dans les bâtiments occupés par le B.I.J.

- Montant du crédit proposé : **3 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 72.01.00 – Acquisition immobilières nouvelles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté. Aucune nouvelle acquisition n'est actuellement prévue

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.01.00 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé

Par ailleurs, en 2012, WBI procèdera au renouvellement de l'ensemble de son parc informatique (coût estimés 400 000 €)

Enfin, des crédits sont prévus pour le développement d'un logiciel d'aide à la confection budgétaire et à la poursuite du développement de l'application Rhéa (gestion électronique des dossiers)

- Montant du crédit proposé : **827 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

AB 74.05.00 – Mobilier et matériel du B.I.J.(cnd)

Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit couvre les frais d'équipement en mobilier et matériel qui devraient être acquis en 2012 par le B.I.J.

- Montant du crédit proposé : **7 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

55.2 Etranger

A.B. 70.02.00 – Aménagement de bâtiments (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'aménagement des bâtiments du réseau à l'étranger

- Montant du crédit proposé : **95 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 72.02.00 – Acquisition immobilières nouvelles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012. Aucune nouvelle acquisition n'est actuellement prévue

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.02.00 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné au renouvellement du mobilier de bureau de WBI notamment de l'équipement déclassé dans notre réseau à l'étranger.

- Montant du crédit proposé : **80 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

55.3 Programmes spécifiques

A.B. 74.03.00 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à l'achat de matériel informatique pour les lecteurs/formateurs

- Montant du crédit proposé : **15 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 74.04.00 – Acquisition nouvelles de bien meubles (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à de l'achat de matériel dans le cadre des actions menées par la Région wallonne

- Montant du crédit proposé : **15 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Chapitre 56 – Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières en principal

A.B. 79.01.00 – Amortissement d'emprunts (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir les charges en capital relatives aux baux emphytéotiques de l'EIWB 1 et de l'EIWB 2 occupés par les services de WBI.

Ce crédit couvre également la charge en capital incombant à WBI du bail emphytéotique de la Délégation générale à Paris.

- Montant du crédit proposé : **752 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Chapitre 57 – Affectation du Boni

A.B. 27.01.00 – Affectation du boni - CF (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 27.02.00 – Affectation du boni - RW (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit n'est pas alimenté en 2012

- Montant du crédit proposé : **0 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Chapitre 59 – Dépenses pour ordre

A.B. 01.04.00 – Divers (cnd)

- Base légale, décrétale ou réglementaire : - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à utiliser les recettes perçues par l'A.B. 10.04.00.

Ce crédit comprend les dépenses relatives :

- aux implantations EIWB 1 et EIWB 2 refacturées à l'AWEX (450 000 €)
- aux locaux du réseau à l'étranger et refacturées à l'AWEX (430 000 €)
- à la gestion de l'emphytéose du bâtiment de la Délégation à Paris pour l'AWEX, la COCOF et le SPW (800 000 €)
- à l'intervention de la communauté germanophone dans les dépenses de la délégation à Berlin (220 000 €)
- aux dépenses effectuées par le réseau de Délégation Wallonie-Bruxelles ou par WBI pour compte de tiers (1 573 000 €)

- Montant du crédit proposé : **3 473 millier(s) d'euros**
- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A/ RECETTES

Chapitre 41 – Produits résultants de l'exercice de la mission statutaire de WBI

Initial 2011 : 2.241.559 EUR

Ce chapitre est en baisse de 4,4 % par rapport à l'exercice 2010.

AB 10.01.00 – recettes fonctionnelles 386.317 EUR

Augmentation liée aux recettes propres du Centre WB à Paris (+ 48.000 EUR) et de la révision de la convention AWEX-WBI relative à la revue W+B & WAB (+ 95.630 EUR).

AB. 10.02.00 – Récupérations 1.803.242 EUR

Montant en légère baisse par rapport à 2010.

AB 26.01.00 – Intérêts sur placement 52.000 EUR

Montant en baisse par rapport à 2010 (- 74,3 %). La situation du personnel au sein de la comptabilité ne permet plus, dans l'immédiat, d'avoir une politique proactive au niveau des placements de la trésorerie de WBI, et ce d'autant plus que la règlementation sur les OIP de type A les limite à des placements obligataires d'une durée limitée.

Chapitre 45 – Intervention du secteur public

Initial 2011 : 59.727.905 EUR

Ce chapitre connaît une diminution (- 4 %) par rapport au budget 2010, notamment suite à la demande de dotation évoquée plus haut.

AB 46.01.00 – Dotation de la Communauté française 36.068.000 EUR

AB 46.02.00 – Dotation de la Région wallonne 21.160.000 EUR

Ces dotations ont été calculées sur base du principe de répartition énoncé supra.

AB 46.03.00 – Provision index 0 EUR

Pour mémoire. Le saut d'index intervient en 2010.

AB 46.04.00 – Divers 1.266.000 EUR

Augmentation due :

-Au maintien de l'enveloppe relative à la résorption de l'encours RW : (529.000 EUR) ;

-A la recette, émanant de l'AWEX, pour le programme des Agents de liaison scientifique (ALS) (+ 215.000 EUR) ;

-A la recette exceptionnelle décidée par Monsieur le Ministre-Président -relative au projet « Villages et écoles assainis en RDC » en partenariat avec l'UNICEF (+ 500.000 EUR).

AB 46.05.00 – Moyens transférés de la DO 32 du SPW 1.001.905 EUR

Créé dans le cadre du feuilleton d'ajustement 2009, cet article a comme objet de servir de réceptacle aux fonds transférés, par le SPW, au départ de l'AB 01.01 du programme 32.01.

Son équivalent en dépenses est l'article 30.09.00.

Outre les projets approuvés à proprement parler, l'augmentation est due également à l'inclusion, dans ce mécanisme, des fonds destinés au financement des équipes techniques (ETI) INTERREG (cf. ma note du 23 juin 2010).

AB 49.01.00 – Contribution de la COCOF 232.000 EUR

Même montant qu'en 2010. Il s'agit de la contribution de la COCOF prévue par l'accord de coopération.

Chapitre 49 – Recettes pour ordre

Initial 2011 : 1.923.000 EUR

Montant augmenté de 1.000.000 EUR, permettant l'inscription des comptabilités « pour ordre », des délégations (chose qui n'était pas prévue dans l'ancien règlement comptable). Le montant estimé est basé sur la clôture 2009.

B/ DEPENSES

Chapitre 51 – Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme

Initial 2011 : 22.170.555 EUR (+ 1,5 %)

Ce chapitre inclut toutes les dépenses relatives au personnel fusionné de WBI, auquel la clé de répartition est appliquée suivant les principes définis supra.

L'enveloppe budgétaire y afférente connaît une légère augmentation par rapport à 2010 (+1,5 %).

Notons l'augmentation du taux de la cotisation « pension » du personnel statutaire (30 % à 31,5 %) ainsi que l'impact de l'indexation du personnel (qui interviendra en octobre 2010) sur une année pleine.

AB 11.01.00 – Rémunérations du personnel 14.622.940 EUR

Cette allocation de base reprend l'ensemble des rémunérations du personnel de WBI.

Elle est basée sur le plan annuel budgétisé 2010 et le projet de plan 2011 en cours d'élaboration.

L'article est en baisse de 1,9 % par rapport à 2010.

AB 11.02.00 – Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions 4.831.885 EUR (CE) / 5.131.885 EUR (CO)

Cette allocation de base reprend :

- le personnel local des délégations, soit 1.414.836 EUR ;
- les lecteurs et formateurs, soit 3.417.049 EUR ;
- les agents de liaison scientifique (plan Marshal 2.vert), soit 300.000 EUR.

Par rapport à la masse que représentent ces postes en 2011, nous pouvons remarquer une augmentation de 495.096 EUR par rapport au budget initial 2010, rendue nécessaire

- par l'indexation des traitements des lecteurs et formateurs ;

-par l'adaptation importante des différentes rémunérations en fonction du coût de la vie (et, pour ce qui concerne le réseau, aux évolutions des grilles du personnel local émises par le SPF Affaires étrangères). Pour rappel, les indexations des grilles du personnel local des postes interviennent lorsqu'une augmentation d'au moins 5 % du coût de la vie local est identifiée ;

- l'inscription, en moyens de paiement, d'une enveloppe de 300.000 EUR pour la rémunération des agents de liaison scientifique, entièrement compensée en recette dans le cadre des montants versés à l'AWEX pour le plan Marshal 2.vert.

L'augmentation nette n'est donc que de 195.096 EUR, soit 4,2 %

AB 11.03.00 – Service social 88.000 EUR

Adaptation des montants en fonction de la norme en vigueur au service social de la Région wallonne.

AB 11.04.00 – Assurance complémentaire carrière extérieure (part patr.) 220.000 EUR

Augmentation estimée des primes de l'ordre de 28.000 EUR.

AB 11.05.00 – Indemnités couvrant des charges réelles 844.110 EUR

Augmentation de 15.524 EUR due principalement à l'adaptation de l'intervention patronale dans les titres repas et les frais de transport du personnel local du Centre WB à Paris ainsi que de le Délégation.

AB 11.06.00 – Heures supplémentaires 78.120 EUR

Montant identique à 2010.

AB 11.07.00 – Provision pension 1.120.000 EUR

Montant nécessaire pour le paiement des pensions des agents statutaires de WBI.

Notons, comme relevé plus haut, l'augmentation du taux de cotisation, passant de 30 % à 31,5 %

AB 12.01.00 – Formation professionnelle 65.500 EUR

Une adaptation de 15.000 EUR est sollicitée, notamment dans le cadre des nombreuses formations qui devront être organisées, en 2011, autour de nos nouvelles applications informatiques qui seront déployées.

Cet article n'a fait l'objet d'aucune indexation depuis plusieurs années.

Chapitre 52 – Montants à payer à des tiers pour prestations, fournitures et travaux ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés

Initial 2011 : 3.779.503 EUR (+ 3,8 %)

AB 12.03.00 – Locaux et matériel 1.215.500 EUR

Article en diminution.

AB 12.04.00 – Frais de bureau 469.100 EUR

Augmentation liée essentiellement à la centralisation, à cet article, des frais de l'ensemble des coûts inhérents à la valise diplomatique. Auparavant, ceux-ci étaient disséminés dans chaque secteur. Il n'y a donc pas d'impact au niveau de l'augmentation des dépenses.

AB 12.05.00 – gestion du contentieux 25.200 EUR

Montant identique à 2010.

AB 12.06.00 – autres prestations et travaux par tiers 809.711 EUR

Augmentation de 43.500 EUR due:

- à l'indexation de l'enveloppe « honoraires – expertises » (+ 48.500 EUR) ;
- à l'indexation des frais de maintenance des nouvelles applications informatiques PIA et RHEA (+ 20.000 EUR) ;

Une compensation interne limite l'augmentation au montant précité.

AB 20.01.00 – charges financières 1.224.540 EUR

Crédit en augmentation de 82.006 EUR. Celle-ci est due :

- à l'indexation des emphytéoses des bâtiments EIWB I et II (+ 80.006 EUR) ;
- à l'indexation des intérêts débiteurs liée aux retards de paiement des dotations par rapport aux années précédentes (+ 2.000 EUR).

AB 20.02.00 – leasing informatique 104.855 EUR (CE) - 35.452 EUR (CO)

Crédit destiné à prendre en charge le coût des intérêts relatifs au nouveau leasing du matériel informatique de WBI. Déjà inscrit en 2010, il ne sera probablement pas utilisé, tenant compte du calendrier du marché public à lancer.

Chapitre 53 – Exercice par l'organisme de sa mission statutaire

Sous - Chapitre 53.1 – Visibilité Wallonie-Bruxelles

Initial 2011 : 1.190.970 EUR

AB 12.07.00 – Revue Wallonie-Bruxelles 451.320 EUR

Augmentation de 112.102 EUR liée à la refonte de la convention liant l'AWEX et WBI pour la production et la diffusion de la revue W+B et la revue WAB. Compte tenu de l'augmentation de la part de l'AWEX prévue en recette, l'augmentation réelle pour WBI n'est en fait que de 16.472 EUR.

AB 12.08.00 – Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles 730.600 EUR

Augmentation supplémentaire de 70.000 EUR dédicacée au programme « C'est pas le bout du Monde » (soit 100.000, dont compensation interne de 30.000 EUR). 200.000 EUR supplémentaires sont affectés à la conception d'une stratégie de marque et de positionnement à l'international.

AB 30.08.00 – Visibilité internationale Wallonie-Bruxelles (subventions) 9.050 EUR

Montant identique à celui prévu à 2010.

Sous - Chapitre 53.2 – Programme d'événements exceptionnels

Initial 2011 : 50.000 EUR (CE) / 350.000 EUR (CO)

AB 12.09.00 – Evénements exceptionnels – Financement CF 150.000 EUR (CO)

Montant à prévoir pour honorer les dernières factures, liées à la Présidence belge, qui pourraient nous parvenir durant le premier trimestre 2011.

AB 12.10.00 – Evénements exceptionnels – Financement RW 50.000 EUR (CE) / 200.000 EUR (CO)

Il s'agit ici :

- de prévoir un montant pour honorer les dernières factures, liées à la Présidence belge, qui pourraient nous parvenir durant le premier trimestre 2011 ;
- de prévoir une première enveloppe pour l'exposition internationale de Yeosu dont le thème est « les villes maritimes ». Pour information, l'AWEX prévoit une enveloppe identique.

Sous - Chapitre 53.3 – Représentations Wallonie-Bruxelles

Initial 2011 : 5.380.844 EUR (CE/CO)

A l'instar de son personnel local, le coût de fonctionnement du réseau connaît, à volume constant, une augmentation de 54.854 EUR (+ 1 %) due à plusieurs facteurs, notamment :

- l'indexation normale des loyers des bâtiments et des résidences ;
- l'indexation des frais de fonctionnement local (énergie, transports, économat,…) ;

Sous - Chapitre 53.4 – relations multilatérales

Initial 2011 : 4.580.777 EUR (CND), 4.313.501 EUR (CD – CE), 4.532.069 EUR (CD – CO)

AB 12.12.00 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - CF 612.837 EUR (CE) / 565.753 EUR (CO)

Augmentation des moyens d'engagement de 18.000 EUR et diminution des moyens de paiement de 28.644 EUR.

Diverses participations existantes méritent d'être renforcées, comme, notamment, à l'OCDE, à l'ONU et à l'UNESCO (13.000 EUR) mais de nouvelles actions doivent être initiées, notamment notre implication dans les activités de l'Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies (5.000 EUR)

AB 12.13.00 – Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral - RW 565.000 EUR (CE)/ 534.500 EUR (CO)

Augmentation des moyens d'engagement de 30.000 EUR et diminution des moyens de paiement de 500 EUR.

Il est proposé ici la création, à l'instar de ce qui existe à l'article 12.12.00, d'une enveloppe pour des missions d'experts dans le cadre des grands dossiers multilatéraux hors-UE.

AB 30.01.00 – Subventions de projets dans le domaine multilatéral - CF 998.979 EUR (CE) / 726.161 EUR (CO)

Augmentation des moyens d'engagement de 163.412 EUR et diminution des moyens de paiement de 99.006 EUR.

AB 30.02.00 – Subventions de projets dans le domaine multilatéral - RW 1.665.000 EUR (CE) / 1.540.000 EUR (CO)

Diminution des moyens d'engagement de 45.000 EUR et des moyens de paiement de 100.000 EUR.

Outre le transfert du coût des ET Interreg au 30.09.00, notons la prise en compte des plans d'ordonnancement des projets LEADER et CIFOIT.

AB 30.09.00 – Actions cofinancés par l'UE (DO 32) 471.685 EUR (CE) / 1.165.655 EUR (CO)

Créé dans le cadre du feuilleton d'ajustement 2009, cet article a comme objet de servir de réceptacle aux fonds transférés, par le SPW, au départ de l'AB 01.01 du programme 32.01.

Son équivalent en recette est l'article 46.05.00.

S'y rajoute également ici le cofinancement des équipes techniques INTERREG (part RW), inscrit jusqu'ici au 30.02.00. Pour rappel, les moyens correspondent aux crédits d'engagement pour la Grande Région (seconde phase – la 1ère se terminait au 31/12/2009) + une provision pour les projets Interreg acceptés en 2010

Les moyens correspondent aux prévisions d'ordonnancement des structures Interreg accompagnées des estimations de liquidation des projets.

La différence entre les recettes inscrites au 46.05.00 et les moyens de paiement prévus ici correspond à l'ordonnancement des projets Cobalt, Transactua et Transpuls dont l'ensemble des moyens d'ordonnancement du projet ont été transférés à WBI en 2010.

AB 35.01.00 – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF 3.960.277 EUR

Augmentation de 93.812 EUR principalement due:

- à l'indexation de la cotisation de la CONFEJES (+ 840 EUR) ;
- à l'augmentation de la contribution aux programmes de la CONFEJES (+ 5.000 EUR) ;
- à l'indexation de la contribution statutaire à l'OIF (+ 85.972 EUR) ;
- à l'indexation de la contribution de la CF à la Task Force Holocaust (+ 2.000 EUR).

AB 35.02.00 – Cotisations à divers organismes multilatéraux - RW 620.500 EUR

Augmentation de 515.500 EUR due :

- à l'indexation de notre contribution à l'AIRF (+ 2.500 EUR) ;
- à l'indexation de notre contribution au programme de sauvegarde du patrimoine mondial mis en place par l'UNESCO (+ 5.000 EUR) ;
- à notre adhésion au Réseau des Gouvernements régionaux pour le développement durable (+ 8.000 EUR).

- A notre participation au projet UNICEF mentionné page 5 (+ 500.000 EUR).

Sous - Chapitre 53.5 – relations bilatérales

Initial 2011 : 10.035.640 EUR (CE) / 9.043.449 EUR (CO)

Ce secteur connaît une diminution, en moyens de paiement, de l'ordre de 5,2 % et une augmentation de ses moyens d'engagements (+ 340.856 EUR, soit 3,5 %), rendus nécessaires au niveau des actions de promotions ou spécifiques (suivi et prolongation du programme de reconstruction en Haïti notamment).

AB 12.14.00 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral – CF 2.095.470 EUR (CE) / 1.885.923 EUR (CO)

AB 12.15.00 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral – RW 1.292.660 EUR (CE) / 1.163.394 EUR (CO)

AB 30.03.00 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral – CF 2.392.820 EUR (CE)/ 2.164.911 EUR (CO)

AB 30.04.00 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral – RW 3.664.690 EUR (CE) / 3.298.221 EUR (CO)

AB 50.01.00 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- CF 85.000 EUR (CE) / 76.500 EUR (CO)

AB 50.02.00 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral- RW 505.000 EUR (CE) / 454.500 EUR (CO)

De manière plus détaillée :

1. quatre gros postes grèvent 2011 :

    a. L'anticipation de la saison culturelle AYITI ;
    b. L'anticipation de la saison culturelle Maroc 2012 ;
    c. Une intervention de solidarité de 400.000€ en faveur de la reconstruction d'Haïti ;
    d. Une provision pour le sommet francophone de Kinshasa (prévue au bilatéral au titre d'une aide au pays pour la préparation du sommet).

2. Pour les **dépenses ordinaires**, les justifications des augmentations sont les suivantes :

    - Pour le Sud, essentiellement, la CMP RDC, le renforcement des échanges culturels avec Afrique occidentale et la mise en œuvre de la récente CMP Vietnam. Par ailleurs, une enveloppe non affectée pour des investissements a été prévue afin de pouvoir plus aisément faire face aux demandes difficiles à estimer a priori et qui apparaîtront lors des prochaines CMP RDC, Bénin, Burkina et Bolivie.

    - Brésil : mise en œuvre de l'accord CAPES (les missions de courte durée sont à charge du bilatéral).

    - Relance de la coopération Land de Vienne.

    - Elargissement de la coopération CUBA au secteur culturel

    - Démarrage d'une coopération avec Pays basque (en lien avec l'AWEX).

    - Nouveaux accords bilatéraux Croatie et Turquie.

- Installation d'un lecteur en Inde (mesures d'accompagnement).

- Démarrage d'une coopération avec l'Arménie.

3. Indépendamment de ces trois gros postes, d'autres actions de visibilité sont prévues :

   - 2 villes européennes de la culture : Tallinn et Turku

   - Une opération Mons-Marseille Villes européennes de la culture

   - D'importantes expositions à Tartu (au moment de la CMP en Estonie) et à Bucarest (projet A. CANONNE)

   - Les présidences européennes de la Hongrie et de la Pologne

   - WBI invité hôte d'honneur au Salon de la BD d'Angoulême

   - Les opérations « Suède » : Back to the Roots et accueil des 3 gouverneurs suite à la mission du printemps 2010

   - Une grosse opération conjointe avec l'AWEX à Memphis (USA)

   - Une grosse opération de visibilité à Vienne autour de Patrick CORILLON et Oskar SERTI, cogérée avec le service culturel.

   - Une tournée annoncée de l'OPL en Amérique latine ;

4. On notera aussi quelques glissements budgétaires : le crédit « CELF » sera géré par le pupitre France et les « bourses culturelles » France rapatriées dans le bilatéral ordinaire.

Sous - Chapitre 53.6 – politiques sectorielles

Initial 2011 : 15.101.137 EUR (CE), 13.407.136 EUR (CO)

Augmentation de 389.446 EUR en moyens d'engagement et diminution de 199.153 EUR en moyens de paiement (- 1,5 %).

I. Culture – audiovisuel

Dépenses 2011 (CF) : 1.192.146 EUR (CE) / 1.090.296 EUR (CO)

Subventions 2011 (CF) : 2.266.495 EUR (CE) / 2.155.034 EUR (CO)

Total 2011 : 3.458.641 EUR (CE) /3.245.330 EUR (CO)

Augmentation de 182.971 EUR des moyens d'engagement et diminution de 30.340 EUR (- 0,97 %) des moyens de paiement.

Les principaux motifs sont, notamment :

- En 2010, WBI, en partenariat avec le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le Service Promotion des Lettres du MCF, a organisé une première présence au Festival international du livre et du film «Etonnants voyageurs» de Saint Malo (le second salon littéraire, entre autres, en France après le Salon du livre de Paris), et ce, dans une volonté de redéploiement importante des activités littéraires en Régions. Cette participation a été très modeste (stand de 27m2 + une subvention de participation en faveur de l'Association Espace Poésie). Il conviendra dès l'année prochaine, suite aux contacts pris sur place lors de cette édition 2010, d'entrer plus activement dans la programmation très riche

de ce Festival afin que des auteurs belges francophones puissent y être accueillis. Cette présence d'auteurs est complémentaire à celle de nos éditeurs qui passe par la tenue d'un stand ;

- D'autre part, étant donné l'amplification de notre présence à venir à ST Malo et ailleurs en France, il nous apparait fondamental de disposer **d'outils d'identification** (enseignes etc…) adaptés au cadre. Ces nouveaux outils **(+ 7.500€)** pourraient être réalisés en faisant appel aux talents des créateurs de notre communauté et décliner notre présence par « genre », en tenant compte de la spécificité du Salon : Littérature, Poésie, Jeunesse, Sciences humaines …..

- En 2011, nous organiserons notre 6ème Objectifs Danse. D'autre part, nous éditerons un nouvel outil promotionnel pour nos chorégraphes. Il serait de ce fait important de pouvoir disposer d'une **augmentation** de **10.000€** destinée à ces 2 opérations spécifiques ;

- Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel – en collaboration avec les associations, WBImages et WBI – a souhaité actualiser la liste des festivals dits 'prioritaires' et pour lesquels une aide à la promotion et à la diffusion est accordée. **Une vingtaine de festivals** ont été ajoutés dans cette liste. Certains sont organisés dans des pays où nous sommes représentés par une délégation (Québec, Roumanie, Berlin, entre autres) ;

- En 2011, La Communauté française représentera officiellement la Belgique à la Biennale de Venise. Depuis 2 éditions, nous participons à nouveau financièrement à la réalisation de cet événement majeur. L'intervention proposée jusqu'à présent, tant en arts visuels qu'en architecture, était de 50.000€. Il semblerait judicieux, eu égard au partenariat que nous entretenons à ce sujet avec le Ministère de la Communauté française, d'augmenter notre engagement financier qui ne représente qu'un quart, voire moins, des frais encourus pour favoriser et optimaliser la présence de nos créateurs à cette occasion. Nous proposons une intervention de 75.000€ en 2011 ;

D'autre part en janvier 2011 nous serons hôte d'honneur au Festival de bandes dessinées d'Angoulème. Cette mise en évidence des créateurs de notre Communauté impliquera des frais conséquents (montant estimé 10.000€) ;

- Avec l'architecture, WBA promeut l'image de Wallonie-Bruxelles à l'étranger et soutient la diffusion des bonnes pratiques et des architectes (et des métiers liés : paysage, urbanisme, design, arts plastiques, durabilité, etc.) à l'export. Ce qui confère à WBA des buts à la fois économiques et culturels – les deux piliers du développement de l'architecture. Après une année de lancement en 2010 consacrée essentiellement au développement d'outils de promotion (livre, site), WBA devra en 2011 amplifier les multiples actions de facilitation de l'export nécessaires ;

- Le programme d'aide à la mobilité des artistes, tous secteurs confondus, nécessite un apport budgétaire complémentaire. Mi-mai 2010, plus de la moitié du budget accordé a été utilisé. Les demandes du second semestre, bien qu'éligibles dans les critères fixés, ne pourront être que trop partiellement rencontrées. D'autre part, des projets culturels «exceptionnels» ne répondant pas directement au critère de mise en marché sont, faute de moyens des départements géopolitiques, pris en charge par le L130. Un renforcement de 30.000 EUR serait opportun.

II. Aide aux acteurs de la solidarité

Dépenses 2011 (CF) : 28.366 EUR (CE)/ 25.530 EUR (CO)

Subventions 2011 (CF) : 1.121.998 EUR (CE)/ 1.056.898 EUR (CO)

Subventions 2011 (RW) : 4.862.000 EUR (CE), 3.987.137 EUR (CO)

Total 2011 : 5.512.364 EUR (CE) – 4.369.565 EUR (CO)

Une augmentation des moyens de 500.000 EUR est prévue dans le cadre de l'enveloppe « aide humanitaire d'urgence». En outre, les moyens de paiement de l'enveloppe « coopération indirecte » connaissent une nécessaire augmentation de 200.000 EUR à l'AB 30.07.00.

III. *Education et formation à l'étranger*

Dépenses 2011 (CF) : 342.165 EUR (CE) / 343.903 EUR (CO)

Subventions 2011 (CF) : 125.000 EUR (CE) /125.000 EUR (CO)

Total 2011: 467.165 EUR (CE) 468.903 EUR (CO)

Crédit en diminution, en moyens d'engagement, de 47.709 EUR, et en moyens de paiement, de 45.971 EUR (- 8,93 %).

IV. *Recherche – Enseignement supérieur*

Dépenses 2011 (CF) : 523.950 EUR (CE) / 485.680 EUR (CO)

Subventions 2011 (CF): 2.750.671 EUR (CE) / 2.496.812 EUR (CO)

Total 2011 : 3.274.621 EUR (CE) / 2.982.492 EUR (CO)

Augmentation de moyens d'engagement de 243.284 EUR et diminution des moyens de paiement de 48.845 EUR (- 1,61 %)

Il convient de répondre, notamment, aux besoins suivants :

- le renforcement nécessaire du programme de bourses d'excellence, conformément à l'axe 2 de la note de politique internationale. Les moyens financiers à prévoir en 2011 doivent répondre aux objectifs en terme de quota tels que précisés dans la note de mise en œuvre;

- l'application de la note de suivi relative aux stages dans les organisations internationales;

- le maintien de l'enveloppe de 70.000 EUR relative à la valorisation et la promotion de la recherche, inscrite dans le cadre de la création d'un « Wallonie-Bruxelles Enseignement/Recherche ».

V. Citoyenneté – Jeunesse

Dépenses 2011 (CF) : 749.762 EUR (CE/CO)

Dépenses 2011 (RW) : 232.000 EUR (CE/CO)

Subventions 2011 (RW) : 466.000 EUR (CE/CO)

Total 2011 : 1.447.762 EUR (CE/CO)

Une légère augmentation de 15.000 EUR est sollicitée au niveau régional pour le renforcement des programmes Eurodyssée et Tremplin Jeunes qui connaissent un franc succès.

VI. Rayonnement économique régional international

Dépenses 2011 (RW) : 234.250 EUR (CE)/ 214.250 EUR (CO)

Subventions 2011 (RW) : 104.940 EUR (CE) / 101.990 EUR (CO)

Total 2011 : 339.190 EUR (CE) / 316.240 EUR (CO)

Crédit en diminution.

VII. Autres

Total 2011 : 369.394 EUR (CE) / 344.844 EUR (CO)

Crédit en diminution.

AB 01.01.00 – Actions financées par la COCOF 232.000 EUR

Crédit habituel.

Chapitre 55 – Achats de biens patrimoniaux

Sous - Chapitre 55.1 – Belgique

Initial 2011 : 141.000 EUR

AB 70.01.00 – Aménagement des bâtiments en Belgique 30.000 EUR

Crédit identique.

AB 74.01.00 – Acquisitions nouvelles de biens meubles 111.000 EUR

Crédit identique.

Sous - Chapitre 55.2 – Etranger

Initial 2011 : 175.000 EUR

AB 70.02.00 – Aménagement des bâtiments à l'étranger 95.000 EUR

Crédit identique.

AB 74.02.00 – Acquisitions nouvelles de biens meubles 80.000 EUR

Crédit identique.

Sous - Chapitre 55.3 – Programmes spécifiques

Initial 2011 : 30.000 EUR

AB 74.03.00 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF 15.000 EUR

Crédit identique.

AB 74.04.00 – Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW 15.000 EUR

Crédit en diminution.

Chapitre 56 –Sommes à payer à des tiers par suite d'opérations financières

Initial 2011 : 726.550 EUR (CND) – 400.000 EUR (CD-CE) – 65.519 EUR (CD-CO)

AB 79.01.00 – Amortissements d'emprunts 726.550 EUR

Montant nécessaire au paiement de la part en capital des emphytéoses des EIWB ainsi que de la Délégation WB à Paris (part CF).

AB 79.02.00 – Leasing informatique 400.000 EUR (CE) / 65.519 EUR (CO)

Crédit destiné à prendre en charge l'amortissement en capital relatif au nouveau leasing du matériel informatique de WBI.

Chapitre 59 – Dépenses pour ordre

Initial 2011 : 1.923.000 EUR

Montant augmenté de 1.000.000 EUR, permettant l'inscription des comptabilités « pour ordre », des délégations (chose qui n'était pas prévue dans l'ancien règlement comptable). Le montant estimé est basé sur la clôture 2009.